



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DOP N°02 PROFIALIS BARDAGE PVC-UE/RPC2015V2

1. **Code d'identification unique du Produit type :**
« Profilés en poly(chlorure de vinyle) expansé non plastifié (PVC-UE) pour applications dans le bâtiment » conformes au domaine d'application de la norme EN 13245-2.
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :**

“Gamme bardage PROCEL”
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Finition des murs et plafonds extérieurs pour tout autres usages mentionnés dans le mandat conformément à la norme EN 13245-2:2008
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 :**
Société PROFIALIS SAS
2 bis route de Santoche
F-25340 CLERVAL
France
www.profialis.com
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
Système 4 pour toutes les caractéristiques
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Non applicable (système 4)
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
9. **Performances déclarées : voir tableau page suivante**
10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.
Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe GUERDER
Directeur général PROFIALIS

Le 18/07/2013 à CLERVAL



PROFIALIS
Profile the future

9. Performances déclarées EN 13245-2:2008

Produit : Profilé de PVC-UE
Usage prévu : finition des murs et plafonds extérieurs

| Caractéristiques essentielles | Articles énonçant Des exigences de la présente Norme | Niveaux et/ou classes mandatés | Note ¹⁾ et Résultats des essais exprimés |
|---|--|-----------------------------------|--|
| Réaction au feu | 4.1 | F | a) Selon les essais de l'EN 13501-1 b) Classes selon EN 13501-1 + indication du montage et de la méthode de fixation selon annexe A |
| Emission de substances Dangereuses ²⁾ | | - | |
| Résistance mécanique : - Résistance au choc (PVC-UE) | 4.3.2 | (23,10) | a) Selon EN13245-1:2004 Annexe A b) Selon EN13245-1:2004, tableau 2 tel que (T,(5xm)), min code (23.01) |
| Résistance des fixations ³⁾ | 4.2 | selon spécifications du fabricant | |
| Durabilité : PVC-UE extérieur : - Code de résistance au choc traction | 4.4.2.1 | NPD | a) Selon EN ISO 8256 méthode A b) Selon EN 13245-1 :2004 tableau 3 tel que (AnT) ou (NnT) min code (A2) ou (N2) |
| PVC-UE intérieur : - Code de résistance au choc | 4.4.1.1 | (23,10) | a) Selon EN13245-1:2004 Annexe 1 b) Selon EN13245-1 :2004, tableau 2 tel que (T,(5xm)), min code (23.01) |

- 1) Norme, article, tableau ou annexe (comme approprié) référé pour l'essai, le calcul et/ou la(les) méthode(s) de vérification et/ou les caractéristiques du produit (voir a)) pertinent(s) et l'expression (la déclaration) du(des) résultat(s) d'essai (voir b))
- 2) Voir notes 1 et 2 au ZA1.
- 3) La méthode de fixation figure dans les informations du marquage CE (voir ZA.3)

2) Notes 1 et 2 au ZA1 :

NOTE 1 : en complément des articles spécifiques relatif aux substances dangereuses éventuellement contenues dans la présente norme, il peut exister d'autres exigences applicables aux produits couverts par son domaine d'application (par exemple : législation européenne transposée en lois nationale, disposition administratives et réglementations) Afin de satisfaire aux dispositions de la directive UE produits de construction, ces exigences doivent également être satisfaites, lorsque et/ou elles s'appliquent

NOTE 2 : Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site EUROPA de la Construction (accessible à l'adresse http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm)